DETTWILLER
ROSENWILLER

Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N°06/2025
Du 11 juin 2025

Le six juin deux mil vingt-cinq, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du onze juin deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures trente en Mairie, Salle du Conseil.

Date de la convocation : 06 juin 2025
Date d'affichage de la convocation : 06 juin 2025
Conseillers élus : 23
Conseillers en exercice : 23

À l'ouverture de la séance
Conseillers présents : 19
Procurations : 2

Séance du 11 juin 2025

Étaient présents à l'ouverture de la séance :
Sous la présidence de Monsieur Pascal BOEHM, Maire
Mesdames Sandra HADAS, Audrey KOPP et Boutheïna MZIOU, Adjointes
Messieurs Alfred KLEITZ et Christian ROBACH, Adjoints
Mesdames Frédérique BARADEL, Valentine FRITSCH, Brigitte GOLDBRONN-RIZID, Martine HUARD, Fanny KACHLER, Sabrina NOEL et Patricia NONNENMACHER
Messieurs Thierry BOCHLER, André FEIDT, Amaury GUERRIER, Daniel ROUYER, Laurent SCHAEFFER et Olivier SCHLATTER

Absents excusés :
Monsieur Christophe WENDLING donne pouvoir à Madame Sandra HADAS
Monsieur Hervé KINTZELMANN donne pouvoir à Monsieur le Maire

Absents :
Madame Ghislaine VOGEL (arrivée à 19h42 lors du point 2025 – 054)
Monsieur Julien PUEYO (arrivé à 19h54 lors du point 2025 – 055)

Assistait en outre :
Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35.

Fonctionnement du Conseil Municipal

2025 – 052 Désignation d'un secrétaire de séance
2025 – 053 Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2025

Marchés publics

2025 – 054 Autorisation du Maire à signer la convention d'acquisition foncière avec Réseau Ferré de France (RFF)

Affaires financières

2025 – 055 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'école maternelle

Affaires scolaires

2025 – 056 Modification du règlement intérieur de l'École de Musique Crescendo
2025 – 057 Dépôt du dossier de demande de labellisation de l'École de Musique Crescendo en conservatoire à rayonnement intercommunal

Domaine et patrimoine

2025 – 058 Approbation du programme d'action de l'Office National des Forêts pour l'année 2025
2025 – 059 Agrément de chasse

Informations

2025 – 060 Déclarations d'intention d'aliéner
2025 – 061 Diverses informations

Fonctionnement du Conseil Municipal

2025 – 052 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Madame Audrey KOPP d'être secrétaire de séance.
Madame Audrey KOPP accepte cette proposition.

2025 – 053 Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 23 avril 2025.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par **20 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** *(Monsieur Olivier SCHLATTER)* :
DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 avril 2025.

Marchés publics

2025 – 054 Autorisation du Maire à signer la convention d'acquisition foncière avec Réseau Ferré de France (RFF)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Des travaux de renaturalisation sont prévus à la frayère Lily, dont le terrain est la propriété de Réseau Ferré de France (RFF).
L'acquisition de ce terrain par la commune, pour un montant d'environ 3 000,00 €, a été convenue avec les participants au projet concernant la frayère.
Ce montant peut être pris en charge, en partie, par une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et à signer la convention d'acquisition avec RFF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'acquisition avec Réseau Ferré de France (RFF).

Affaires financières

2025 – 055 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'école maternelle

Rapporteur : Monsieur le Maire

Madame la Directrice de l'école maternelle de Dettwiller a récemment fait parvenir à la Mairie un courrier listant les sorties scolaires (effectuées ou en projet) pour l'année 2024/2025, afin de solliciter une aide financière.

La commune est actuellement tenue par la délibération n°2023-005 du 11 janvier 2023, instaurant la fixation d'un montant unique de 5,00 € par jour et par élève, tant pour les sorties pédagogiques que pour les classes verte / mer / montagne / découverte.
Compte tenu de la hausse des coûts et du nombre de sorties organisées, il apparaît toutefois que le montant alors fixé semble insuffisant en l'espèce.
Au regard de la dynamique insufflée par ces activités proposées aux enfants, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'école maternelle.

La Commission des finances s'est réunie le 11 juin 2025, afin de proposer le montant de la subvention à attribuer. Sa proposition est, compte tenu des nombreuses activités menées cette année, d'appliquer la règle de calcul habituelle, en attribuant pour l'ensemble des activités de cette année scolaire deux forfaits-jours par enfant sur l'année : 99 élèves x 5,00 € x 2 jours = 990,00 €.

Monsieur Amaury GUERRIER dit trouver ce montant très peu élevé. Monsieur le Maire répond que les montants votés les années précédentes n'étaient guère plus élevés.

Madame Martine HUARD met en avant le fait que lors d'une sortie scolaire, le transport (le plus souvent en car) coûte généralement à lui seul plus de 1 000,00 €. Elle rappelle également que le nombre de sorties organisées par les écoles de Dettwiller est plus élevé que la moyenne, ce qui participe notamment à soutenir le Ciné Cubic de Saverne.

Monsieur le Maire concède que la proposition formulée par la Commission des finances est perfectible. Il propose de requestionner le sujet dans le courant de l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par **20 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS** *(Mesdames Valentine FRITSCH et Martine HUARD, Monsieur Amaury GUERRIER)* :
DÉCIDE de suivre la proposition de la Commission des finances et d'attribuer à l'école maternelle une subvention d'un montant de 990,00 €.

Affaires scolaires

2025 – 056 Modification du règlement intérieur de l'École de Musique Crescendo

Rapporteur : Sandra HADAS

En lien avec la demande de labellisation en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'École de Musique Crescendo, une adaptation du règlement intérieur est nécessaire, afin de le mettre en conformité avec le Schéma National des Orientations Pédagogiques :

- **modification de l'article VI-2** : « L'activité de l'EMC est répartie sur **34 semaines** de cours inclues dans le calendrier de l'année scolaire » *(au lieu de « minimum 33 semaines »)*.

Afin de faciliter le processus de facturation, il est souhaitable d'imposer aux usagers une date buttoir de dépôt des pièces justificatives (avis d'imposition, justificatifs de domicile) :

- **modification de l'article V-2** : « Les justificatifs sont à fournir tous les ans, à chaque nouvelle inscription ou réinscription, **impérativement avant le 1er décembre de l'année scolaire en cours**, faute de quoi le tarif plein sera appliqué ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'approuver la modification du règlement intérieur de l'École de Musique Crescendo.

2025 – 057 Dépôt du dossier de demande de labellisation de l'École de Musique Crescendo en conservatoire à rayonnement intercommunal

Rapporteur : Sandra HADAS

Le Projet d'Établissement 2024-2029 de l'École de Musique Crescendo, adopté lors du Conseil Municipal du 08 février 2024, prévoit comme axe prioritaire de développement de l'établissement une demande de labellisation en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

Le dossier de demande de labellisation, ainsi que ses annexes *(note d'accompagnement et table des matières en pièces jointes)* doivent être déposés aux services compétents de la DRAC Grand-Est, accompagnés des délibérations des Conseils Municipaux des communes de Dettwiller, Monswiller et Saverne autorisant cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'autoriser le dépôt du dossier de demande de labellisation de l'École de Musique Crescendo en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

Domaine et patrimoine

2025 – 058 Approbation du programme d'action de l'Office National des Forêts pour l'année 2025

Rapporteur : Alfred KLEITZ

L'Office National des Forêts (ONF) a transmis à la commune son programme d'actions concernant la forêt communale de Dettwiller pour l'exercice 2025.

Les actions présentées dans ce programme sont celles que l'on estime nécessaires au bon entretien de la forêt.

Cette proposition est soumise au Conseil Municipal.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX SYLVICOLES Financement : 01-Autofinancé				
☐ Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 22.r, 5.r	1,00	HA		I
☐ Détourage dans les peuplements Localisation : 22.a	20,00	U		F
Sous-total			**3 190,00 € HT**	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE Financement : 01-Autofinancé				
☐ Travaux d'entretien de piste/chemin Localisation : Chemin P. 2-3 et 4	1,30	KM		F
☐ Travaux d'entretien de piste/chemin Localisation : Chemin P. 9-10 et 11	0,65	KM		F
Sous-total			**10 170,00 € HT**	

Total Investissement	Total Fonctionnement	**Total : 13 360,00 € HT**
2 800,00 € HT	**10 560,00 € HT**	

Le budget total pour l'ensemble de ce programme s'élève à 13 360,00 € HT.

Il est proposé d'entreprendre durant l'année 2025 :
- les travaux sylvicoles, pour un montant de 3 190,00 € HT,
- les travaux d'infrastructure, pour un montant de 10 170,00 € HT.

TOTAL	**13 360,00 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le programme des travaux d'exploitation de l'Office National des Forêts pour l'année 2025, dont le montant total s'élève à 13 360,00 € HT, ainsi que les devis afférents.

2025 – 059 Agrément de chasse

Rapporteur : Alfred KLEITZ

Le Conseil Municipal est invité à accorder un agrément de chasse à Monsieur Alexandre HERLAN, demeurant à Tieffenbach (67) et Monsieur Antoine MIDON, demeurant à Phalsbourg (57), en tant qu'associés de l'Association de Chasse de la Wolfenhütte.

Vu le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales pour la période du 02 février 2024 au 1er février 2033, adopté par le Préfet du Bas-Rhin en date du 12 juin 2023,

Vu la convention de gré à gré signée avec l'association de chasse de la Wolfenhütte le 26 octobre 2023,

Vu le dossier de demande d'agrément d'un nouvel associé en date du 07 février 2025,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Consultative de la Chasse Communale,

Considérant qu'il y a lieu de pérenniser l'association de Chasse de la Wolfenhütte et qu'un agrément du Conseil Municipal est nécessaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'agréer la candidature de Messieurs Alexandre HERLAN et Antoine MIDON en tant qu'associés de l'Association de Chasse de la Wolfenhütte, locataires du lot de chasse n°089R01 en forêt de Dettwiller.

Informations

2025 – 060 Déclarations d'intention d'aliéner

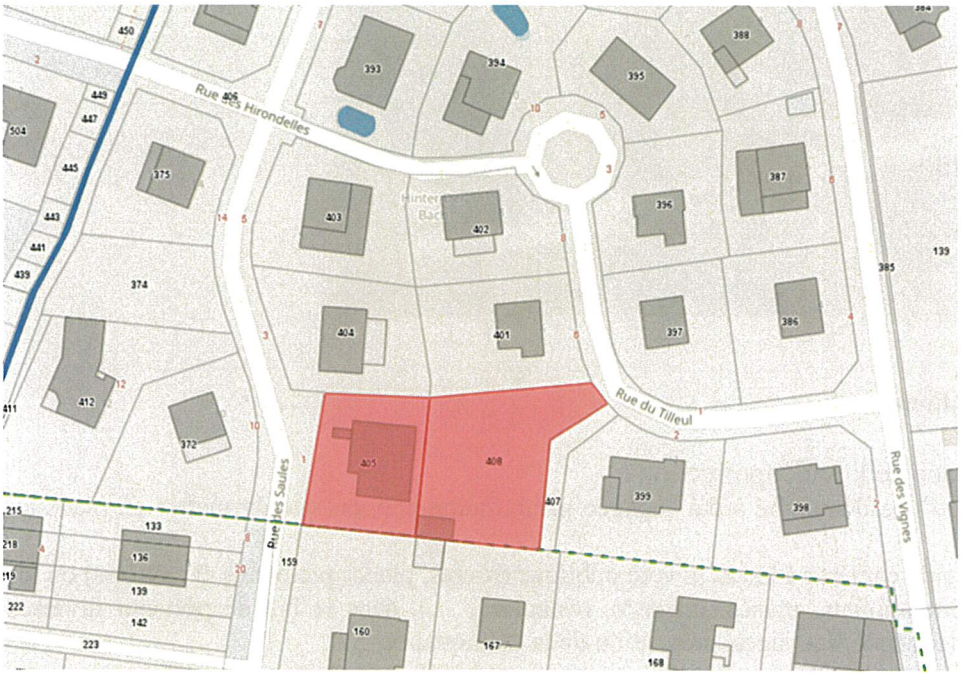

1 Rue des Saules

Section 49
Parcelles 405 et 408

Superficie totale : 11 a 68 ca

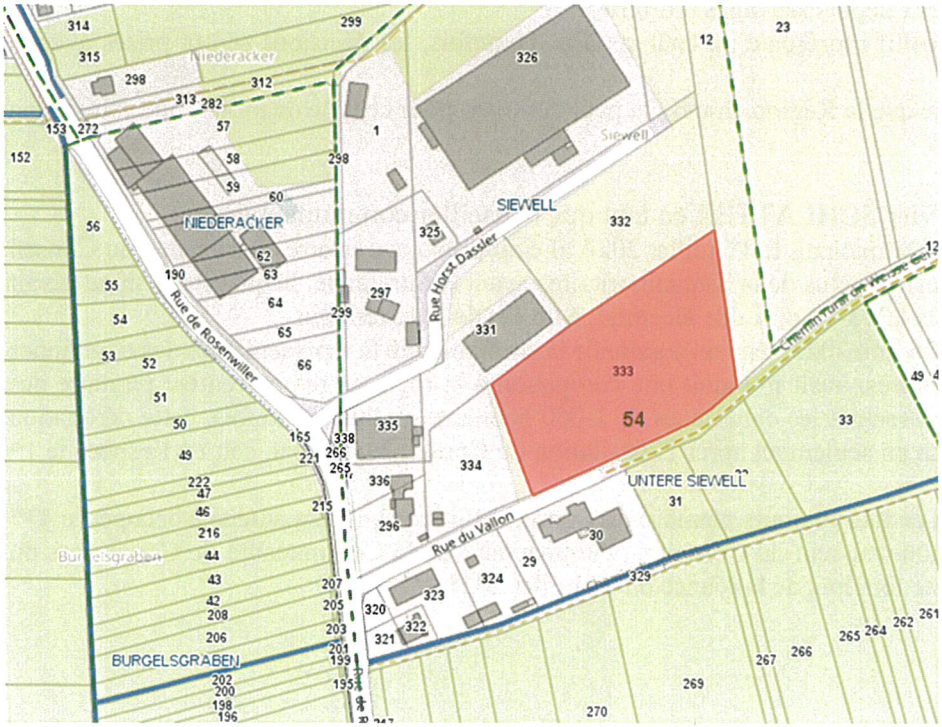

Rue du Vallon

Section 54
Parcelle 333

Superficie totale : 1ha 38 a 34 ca

6 Rue des Forgerons

Section 01
Parcelles 177 A, 177 B et 178

Superficie totale : 2 a 75 ca

2025 – 061 Diverses informations

- Projet de mise en place de la vidéoprotection :

Monsieur le Maire annonce qu'une démarche a été engagée par la commune, en vue de mettre en place un système de vidéoprotection.
Cela implique la mise en place de caméras filmant la voie publique (routes, places piétonnes et trottoirs) ou les lieux ouverts au public (piscine, cinéma, musée, magasin, restaurant, …), dans le but de prévenir diverses infractions (au Code de la route, dépôts sauvages, prévention de la délinquance, …).
Des discussions ont été lancées avec les services de l'État, notamment le référent sûreté.
Les sites concernés seraient les différents carrefours stratégiques, le Complexe Sportif ainsi que l'arrière de la Gare, où surviennent de nombreux dépôts sauvages d'ordures.
La mise en place d'un tel dispositif représente un coût certain. Toutefois, les décisions seront prises avec la cohérence qui s'impose.
Monsieur Julien PUEYO précise que la Région Grand Est peut octroyer, pour ce type de projet, une subvention représentant 50 % du coût total.

- Installation de M. Olivier SCHLATTER en tant que conseiller communautaire :

Lors de l'installation du Conseil Municipal, le 1er juillet 2024, il était prévu que quatre élus siègent au Conseil Communautaire. Cependant, plusieurs élus de la liste minoritaires ayant démissionné, le quatrième siège devait revenir, en application de l'article L273-10 du Code électoral, à un élu de sexe féminin.
La loi n° 2023-506 (Chatel) du 26 juin 2023, tendant à garantir la continuité de la représentation des communes au sein des conseils communautaires, avait introduit une dérogation à la règle de remplacement paritaire des conseillers communautaires représentant les communes de 1 000 habitants et plus. Toutefois, cette dérogation ne peut être mise en œuvre qu'un an seulement après l'installation du Conseil Municipal, soit en l'espèce le 1er juillet 2025.
Monsieur SCHLATTER étant à ce jour toujours membre du Conseil Municipal, il sera amené à occuper le 4ème siège pour représenter la commune au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne. L'installation se fera lors de la séance du 03 juillet 2025.

- Inauguration du Complexe Sportif :

Monsieur le Maire remercie toutes celles et ceux qui ont participé à l'organisation de la cérémonie d'inauguration, notamment les élus et associations présentes.
Il s'agissait d'un très beau moment, qui a permis à de nombreux jeunes de découvrir des disciplines sportives et restera dans les mémoires des Dettwilleroises et des Dettwillerois.

- Financement du Complexe Sportif :

Monsieur le Maire annonce que la commune a été notifiée ce jour d'une nouvelle attribution de subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Cette subvention, d'un montant de 49 000,00 €, concerne le marché de travaux lié à l'éclairage sportif.

- Tableaux de René ALLENBACH :

Monsieur le Maire annonce que la commune a récemment fait l'acquisition de trois toiles du peintre René ALLENBACH.
Madame Valentine FRITSCH demande combien ont coûté ces tableaux. Monsieur Maire répond qu'il s'agissait d'un achat d'environ 2 000,00 €, pour trois tableaux.

- Marché de travaux de voirie dans les rues du Ruisseau et du Lavoir :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'appel d'offres a été lancé à la fin du mois de mai, via la plateforme Alsace Marchés Publics. Le retour des offres est prévu pour le vendredi 20 juin. L'idée est d'attribuer ces marchés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, après proposition de la commission MAPA.
En parallèle, une réunion publique à destination des riverains aura lieu le jeudi 10 juillet à 18h30, à l'école de Rosenwiller.

- Avancement des travaux du Complexe Sportif :

Monsieur Alfred KLEITZ communique sur l'avancée des travaux. Les clôtures sont en train d'être posées. La poste des mains courantes aura lieu la semaine prochaine, suivie du drainage et de la couche de nivellement. La pose du gazon débutera à la fin du mois de juillet.
Madame Valentine FRITSCH demande quand l'équipement sera pleinement opérationnel. Monsieur le Maire répond que l'objectif est de mettre le terrain en service à la fin du mois d'août.

- Avancement des travaux de la cour d'école :

Madame Sandra HADAS annonce que la clôture sera bientôt mise en place. Les travaux de sécurisation suivront, de même que la mise en place de badges d'entrée.
Madame Sabrina NOEL relate le conseil d'école élémentaire qui s'est tenu le mercredi 03 juin. Madame la Directrice a, lors de la séance, dit que les élèves ont pris l'habitude de jouer dans la cour. Les blessures sont moins nombreuse qu'avant. Les copeaux sont une bonne idée : les élèves qui chutent ont moins de bosses et moins de bleus.
Les maîtresses ont dit que beaucoup de cours (sciences, mathématiques, français) se déroulent à l'extérieur quand cela est possible.
L'équipe pédagogique a remercié l'équipe qui a œuvré pour ce projet. Les parents d'élèves ont également remercié la Mairie de les avoir consultés lors de la phase de concertation.

Monsieur Olivier SCHLATTER demande si l'accès aux jeux sera bien interdit le week-end. Madame Sandra HADAS répond que nous sommes actuellement en phase test. Elle souhaiterait que tous les enfants puissent y accéder ; malheureusement, la gestion serait difficile car cela reste une cour d'école, qui doit être sûre lorsque les enfants y entrent.
Une fois que la cour sera finalisée, la question sera relancée.
Du point de vue de l'Association des Parents d'Élèves de Dettwiller (APED) et des enseignantes, la cour devrait être ouverte pendant les vacances, mais pas durant les périodes de cours.

Madame Sandra HADAS remercie toute l'assemblée pour son soutien à ce projet.
Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été voté à l'unanimité du Conseil Municipal. Il remercie chaque conseiller municipal pour son soutien à ce projet. Il remercie par ailleurs Sandra HADAS pour sa détermination dans le portage de ce projet.

- Travaux aux sanitaires des écoles :

Madame Sandra HADAS annonce que les travaux de première urgence auront prochainement lieu aux sanitaires des écoles maternelle et élémentaire.
Elle ajoute qu'à l'école maternelle, les bancs seront livrés le 16 juin ; de même, une remise en peinture du couloir est prévue.

- Totem de la cour de l'école élémentaire :

Madame Sandra HADAS annonce que la confection du totem est achevée. Elle rappelle que ce totem a été créé par les élèves de l'école élémentaire, qui ont travaillé depuis le mois de décembre avec un artiste.
Monsieur le Maire ajoute qu'il sera érigé dans les prochains jours.

- Gestion des accès :

Monsieur le Maire annonce qu'un système analogue à celui du Complexe Sportif va être mis en place pour la cour d'école, permettant de sécuriser et fiabiliser les accès aux écoles. Un badge sera nécessaire pour accéder à la cour, la tour et l'entrée principale.

- Enfouissement d'une ligne de 20 000 volts :

Monsieur le Maire annonce le lancement de travaux de terrassement des tranchées dans les rues Tim Moser, de Rosenwiller, des Vosges et René Stabmann, portés par Électricité de Strasbourg (ÉS).
L'idée est d'enfouir ces lignes pour rejoindre le transformateur qui se trouve en contrebas du Complexe Sportif, mais aussi le transformateur situé rue des Vosges.

- Pose des tapis de sol au Complexe Sportif :

Monsieur Daniel ROUYER rappelle qu'un atelier est programmé ce jeudi 12 juin à 18h30. Il consistera en une démonstration de la méthode adéquate pour poser les tapis de sol, afin de protéger le sol sportif.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h10.

Pour extrait conforme,
Dettwiller, le 11 juin 2025

La secrétaire,
Audrey KOPP

Le Maire,
Pascal BOEHM

MAIRIE DE DETTWILLER
BAS-RHIN